



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/033/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que par acte notarié du 21 décembre 2007, la Ville de TOULON est devenue propriétaire d'un local commercial situé à TOULON (Var) 37, rue de la Glacière, formant les lots n° 1, 2 et 3 du règlement de copropriété et Etat Descriptif de Division du 29 octobre 1993,

Considérant que par bail commercial du 12 mai 2015, lesdits lots ont été loués à l'EURL « Les Tables de la Fontaine », et ce, pour la période du 13 février 2015 au 12 février 2024,

Considérant la demande de renouvellement dudit bail du 12 novembre 2023 émanant de Monsieur BLATIER, Gérant de l'EURL « Les Tables de la Fontaine »,

DECIDE

DE CONCLURE avec l'EURL « Les Tables de la Fontaine » un bail commercial portant sur les lots n° 1 2 et 3 situés à TOULON (Var), 37, rue de la Glacière.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 13 février 2024, pour se terminer le 12 février 2033, moyennant un loyer mensuel de 1.066,16 €, charges en sus, et le versement d'un dépôt de garantie de 3.198,48 €.

Le loyer sera révisable tous les 3 ans, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE, l'indice de base étant l'indice du 3^{ème} trimestre 2023, soit 133,66.

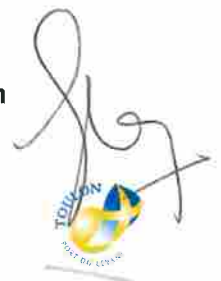
La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 25 AVR. 2024

Transmis au contrôle de Légalité le : 25 AVR. 2024

Publié le : 25 AVR. 2024

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire



Acte à classer

2024033AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-25T15-45-08.00 (MI252633319)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240425-2024033AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/033/A.J. - Conclusion et conclusion
du louage des choses pour une durée n'excédant pas
12 ans - avec l'EURL " Les Tables de la Fontaine
"



Date de décision : 25/04/2024

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAJ.FP.2024.033.AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/24 à 15:45

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 25/04/24 à 15:45

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 25/04/24 à 15:50